

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 28 mars 2025****CONVOCATION**Date : 21 mars 2025
Affichée le : 21 mars 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 33
Pouvoirs : 6
Absent : 0**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**Affichée et mise en ligne le :
4 avril 2025**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt-huit mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – Mme Virginie GRANTE – Mme Cécile PIGNOL – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – M. Julien DOLFI – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.**Absents représentés**Mme Agnès TELLIER Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BREC'H
M. Jean-Dominique GILLIS Pouvoir à M. Michel VRAY
M. Loïc LEBALLEUR Pouvoir à M. Joël MOREAU
Mme Gaëlle DEMARS Pouvoir à Mme Sophie GUILHAUME
M. François RAMPON Pouvoir à M. Alphonse PAGNON
Mme Sophie ALEXANDRE Pouvoir à Mme Julita SALBERT**Secrétaire de séance :** Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2025-03-27

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que la Convention Territoriale Globale (CTG) a été signée en 2020 entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Commune de L'Isle-Adam.

Considérant que cette convention est arrivée à son échéance le 31 décembre 2024.

Considérant qu'elle a permis la mise en œuvre de nombreux projets sur le territoire dans les domaines de la jeunesse, de l'accès au logement, de la petite enfance, de l'accès aux droits, de l'animation de la vie sociale et de la parentalité.

Considérant qu'afin de maintenir l'engagement et de poursuivre les actions engagées, il est nécessaire de renouveler la Convention pour la période 2025-2029.

Considérant qu'il est rappelé que la convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Considérant que ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Considérant qu'elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants

Considérant que les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé de la précédente convention sont :

- L'adéquation entre l'offre et les besoins sur le territoire en matière de petite enfance
- La coordination des acteurs locaux
- La prise en compte des publics porteurs de handicap
- La promotion du vivre ensemble et l'amélioration du cadre de vie
- Une offre de services aux familles adaptée et de qualité
- L'accompagnement éducatif de l'enfance et de la jeunesse sur le territoire
- Le renforcement du lien social et l'accompagnement des adamois les plus fragiles
- La poursuite et le renforcement des liens intergénérationnels
- Le renforcement des compétences spécifiques du personnel petite enfance, enfance, jeunesse

Considérant que pour le renouvellement de la convention, les champs d'intervention conjoints sont déclinés en objectifs thématiques :

Petite enfance :

- Développer le schéma pluriannuel de maintien et de développement
- Maintenir et développer le PCPE
- Développer les passerelles petite enfance/enfance

Enfance-jeunesse :

- Développer l'offre d'accueil en direction des 3-11 ans
- Garantir la qualité d'accueil
- Favoriser l'accès aux enfants en situation de handicap
- Développer le service jeunesse

Parentalité :

- Réfléchir à la création d'un lieu ressources « Maison des 1000 premiers jours »
- Diversifier l'offre d'accompagnement à la parentalité

Animation de la vie sociale :

- Poursuivre et développer le partenariat avec l'association Pirouette
- Poursuivre et développer l'accès au numérique pour les seniors
- Développer les ateliers intergénérationnels

Insertion et accès aux droits :

- Favoriser l'implantation de permanences pour les partenaires sociaux
- Développer les liens entre le CCAS et les services de la ville

Pilotage :

- Mettre en place des instances de suivi interservices et avec les partenaires locaux

Pourquoi signer le renouvellement d'une CTG ? :

- Avoir une vision globale et décroisée
- Fixer un cap
- Adapter son action aux besoins du territoire et être plus efficace
- Clarifier les interventions
- Faciliter la prise de décision
- Valoriser les actions.
- Pérenniser les actions existantes

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** le principe de renouvellement de la Convention Territoriale Globale sur la période 2025-2029.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la nouvelle Convention Territoriale Globale, annexée au présent rapport, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,

 Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance


Julita SALBERT